

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 1^{er} PROJET DES
RÈGLEMENTS Nos.258-2016 ET 259-2016, TENUE LE 24 FÉVRIER 2016, À
19H00, À LA SALLE OLIVIER-GAGNON DE L'HÔTEL DE VILLE LOUIS-ROY.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no.1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller du district no. 4

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, directeur général et greffier

Monsieur Keven Gauthier, directeur général et greffier, informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour **but d'expliquer la teneur du 1^{er} Projet de Règlement no. 258-2016 ainsi que du 1^{er} Projet de Règlement no. 259-2016, les conséquences de leur adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.**

1. Le Projet de Règlement No. 258-2016 a pour but de **modifier les usages permis dans la zone mixte M.37 pour ajouter l'usage « camping et pique-nique » à titre d'usage permis dans ladite zone.**

Le 1^{er} Projet de Règlement No. 258-2016 **contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.**

2. Le Projet de Règlement No. 259-2016 a pour but **de modifier les usages permis dans la zone résidentielle Ra.4 pour ajouter l'usage domestique « fumage artisanal de produits de la mer » à titre d'usage permis dans ladite zone.**

Le 1^{er} Projet de Règlement No. 259-2016 **contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.**

3. Les Projets des Règlements Nos. 258-2016 et 259-2016 peuvent être consultés au bureau du Directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

Il est 19h10 et l'assemblée publique de consultation est maintenant close.

**JUDES LANDRY
MAIRE**

**KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19h15, le 24 février 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district # 1
Régis Soucy, conseiller du district # 2
Simon Landry, conseiller du district # 3
Sébastien Landry, conseiller du district # 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district # 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller du district # 4

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, Directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 19h15.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. Rés. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rés. Adoption du Second Projet de Règlement no. 258-2016 afin d'autoriser l'usage « camping et pique-nique » dans la zone M.37.
3. Rés. Adoption du Second Projet de Règlement no. 259-2016 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « fumage artisanal de produits de la mer » dans la zone Ra.4.
4. Rés. Autoriser la signature d'une entente établissant un tarif pour la prime de garde au Service des travaux publics / Syndicat des employés municipaux & Ville de Cap-Chat.
5. Rés. Accepter départ à la retraite / Mme Yolande Sergerie.
6. Rés. Autoriser affichage du poste de salariée de bureau / Budget rég.
7. Rés. Autoriser vente de terrain dans le Parc industriel / Technologies Orbite Inc. – 23 226.71\$ + tx.
8. Rés. Mandater notaire Cécile Lacasse pour contrat d'acquisition de terrain par Technologies Orbite Inc.
9. Rés. Entériner mandat à la Firme Gaston St-Pierre & Associés / Vente de terrain à Technologies Orbite Inc. / Budget rég. – Abroger Rés.20.09.12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉS.21.02.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉS.22.02.16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 258-2016 AFIN D'AUTORISER L'USAGE CAMPING ET PIQUE-NIQUE DANS LA ZONE M.37

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 258-2016** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser l'usage « camping et pique-nique » dans la zone M.37 soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÉS.23.02.16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 259-2016 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « FUMAGE ARTISANAL DE PRODUITS DE LA MER » DANS LA ZONE Ra.4

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 259-2016** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « fumage artisanal de produits de la mer » dans la zone Ra.4 soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÉS.24.02.16

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ÉTABLISSANT UN TARIF POUR LA PRIME DE GARDE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX & VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la signature d'une entente avec le **Syndicat des employés municipaux** établissant un tarif pour la prime de garde au **Service des travaux publics**.

ADOPTÉ

RÉS.25.02.16

ACCEPTER DÉPART À LA RETRAITE / MME YOLANDE SERGERIE

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** le départ à la retraite de Mme Yolande Sergerie, salariée de bureau, qui prendra effet le 8 avril prochain.

ADOPTÉ

RÉS.26.02.16

AUTORISER AFFICHAGE DU POSTE DE SALARIÉE DE BUREAU / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'affichage d'un poste de salarié(e) de bureau dans le journal l'Avantage Gaspésien et dans différents médias sociaux; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.27.02.16

AUTORISER VENTE DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL / TECHNOLOGIES ORBITE INC. – 23 226.71\$ + TX

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **VENDE** à **Technologies Orbite Inc.**, un **terrain correspondant à une partie du lot 86, rang Un, cadastre révisé du Canton Cap-Chat**, ainsi qu'il apparaît au certificat de localisation et à la description technique préparés par Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2015, annexés à la présente résolution, d'une **superficie de 27 007,8 m²**, au **prix global de 23 226.71\$ plus les taxes applicables**, ainsi que les **frais et honoraires de la présente transaction**, payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ

RÉS.28.02.16

MANDATER NOTAIRE CÉCILE LACASSE POUR CONTRAT D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR TECHNOLOGIES ORBITE INC.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Cécile Lacasse**, notaire, pour **effectuer la préparation du dossier visant l'acquisition d'un terrain de la municipalité par Technologies Orbite Inc.** (lot P 86, rang Un, Canton Cap-Chat); **les frais et honoraires relatifs à ladite transaction sont entièrement assumés par Technologies Orbite Inc.**

ADOPTÉ

RÉS.29.02.16

ENTÉRINER MANDAT À LA FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS / VENTE DE TERRAIN À TECHNOLOGIES ORBITE INC. / BUDGET RÉG. – ABROGER RÉS.20.09.12

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ENTÉRINE** le mandat confié à la firme **Gaston St-Pierre & Associés Inc.**, pour la **préparation du dossier de la vente d'un terrain à Technologies Orbite Inc.**, ledit terrain étant situé dans le Parc industriel de la municipalité; le coût est approprié au **budget régulier**.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution no.29.02.16 **ABROGE** à toutes fins que de droit la **résolution portant le numéro 20.09.12**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 19h19 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER